

GB/LR

Ministère
de l'Éducation Nationale

République Française

Direction Générale de l'Architecture

Direction des Sites
Perspectives et Paysages

Palais Royal, le
3 Rue de Valois - Tél. Gut. 05-45¹⁹

A R R E T E

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 21 Novembre 1944

Vu l'engagement en date du 27 Avril 1943, pris par M. le Comte de Laubespain à Cherry-en-Sereine (Seine-et-Marne) propriétaire du Château du Roure commune de Prévenchères.

ARRETE :

Article 1er. - Le château du Roure commune de Prévenchères (Lozère) et ses abords inscrits au cadastre sous les n° 340 à 344 346 à 348 section C, sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Lozère, au maire de la commune de Prévenchères et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3. - Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé;

Paris, le 9 AOUT 1945

Par Délégation
Le Directeur Général de l'Architecture

R. DANIS

ANNEXE à l'ARRETE du :

79 AOÛT 1957

Portant INSCRIPTION à l'INVENTAIRE des SITES PITTORESQUES
de la LOZERE des abords du château du Roure commune de
PREVENCHERES.

Liste des PROPRIETAIRES

ALHERAS Jean Pierre époux Valette à la Baraque

345 • 431 C

CHAZALETTE Jean époux Védines au Roure

432. 434p C

REBOUL Joseph Marius époux Jourdan au Roure

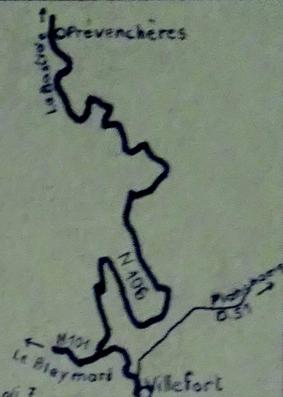
434p. C

RIEU Pierre, époux Reboul au Crouzet 433 C.

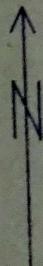
échelle ?



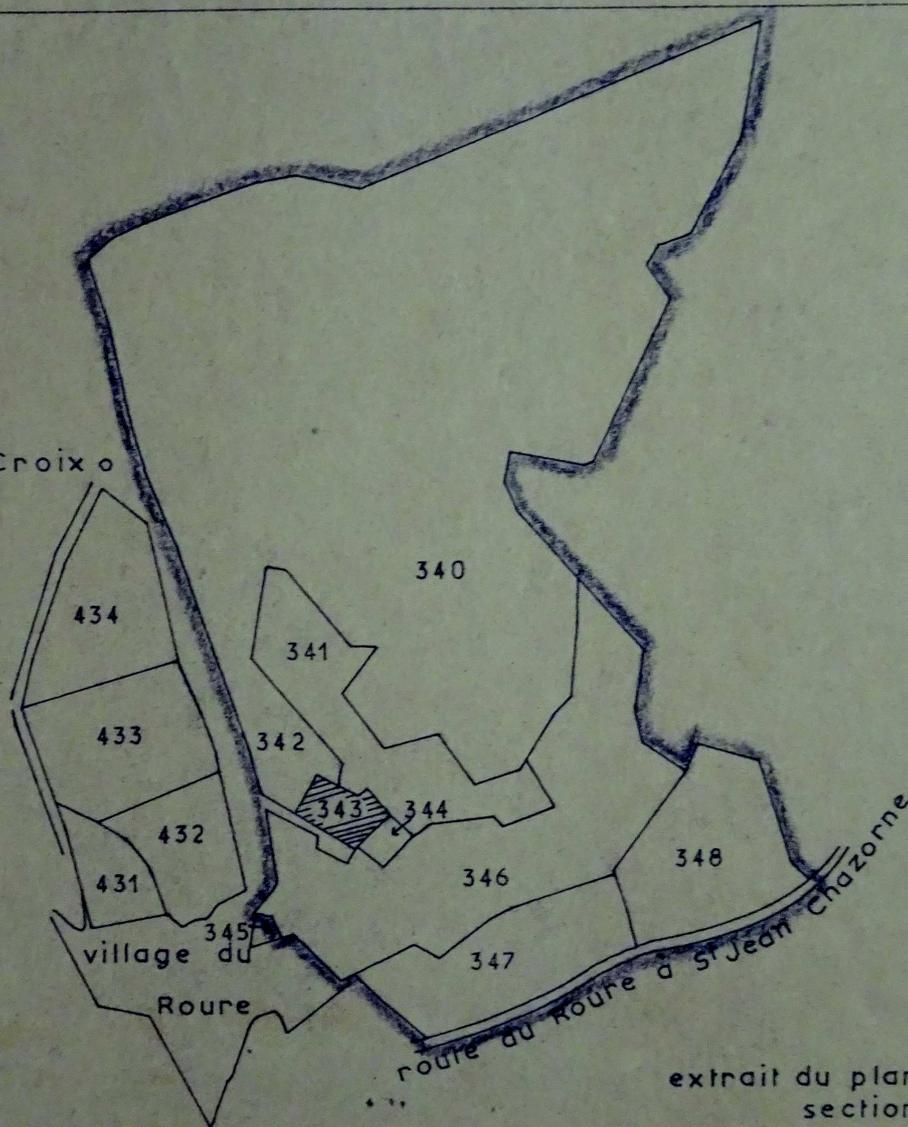
LOZERE PREVENCHERES CANTON VILLEFORT ARRONDI MENDE LE CHATEAU DU ROURE



Michelin au 1:200,000, n° 80, p. 7



Grande Croix o



partie classée

extrait du plan cadastral section C

Article 1er. - Le château du Roure commune de Prévenchères (Lozère) et ses abords inscrits au cadastre sous les n° 340 à 344 346 à 348 section C, sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

(Arrêté du 9 aout 1945).

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

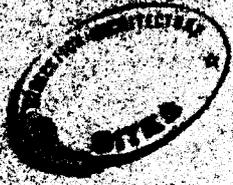
LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AVRIL 1983)

Prévenchères. —

Château du Roure et ses abords (parcelles n^{os} 340 à 344, 346 à 348, section C du cadastre) [S. Cl. : 9 août 1945].

Site Classé

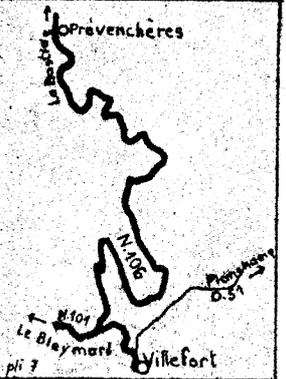


LOZERE PREVENCHERES

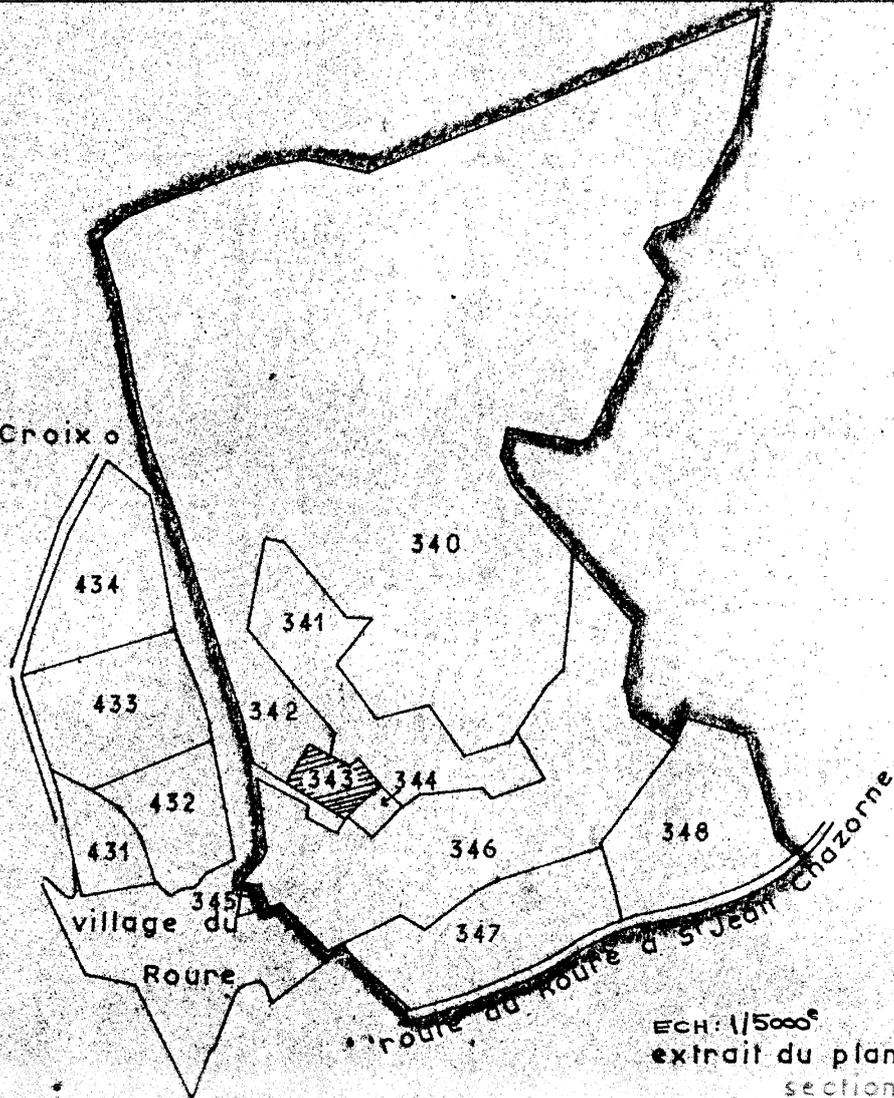
CANTON VILLEFORT
ARRONDI MENDE

LE CHATEAU DU ROURE

Michelin au 1:00,000 n° 80 pli 7



Grande Croix o



 partie classée

ECH: 1/5000
extrait du plan cadastral
section C

Article 1er. - Le château du Roure commune de Prévenchères (Lozère) et ses abords inscrits au cadastre sous les n° 340 à 344 346 à 348 section C, sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

(Arrêté du 9 août 1945).

sur SDA